

- CONSEIL SYNDICAL DU 11 mars 2020

Compte-rendu

Ont été examinés les points suivants :

1 Opérations concernant le système de contrôle des accès

Le chantier progresse sans problème notoire, en conformité au planning.

Les bâtiments 50, 52 et 54 ont été raccordés avec seulement 5 absences pour les 3 bâtiments, ce qui est plutôt faible.

Coté maçonnerie, les parements avancent et semblent donner satisfaction.

2 Réfection des sols et étanchéités des Rez-de-chaussée

Rien de nouveau sur le fond.

Deux précisions sont toutefois à apporter par le cabinet LANDAZ concernant l'offre réduite aux zones 1 et 2 :

- Il semble bien que le parc à vélos ait été maintenu sur la zone 3, ce qui serait une bonne chose. Les parties métalliques (emplacements vélos et grille de clôture) seraient fixées sur le sol actuel, et seront démontables en cas de nécessité ou de traitement de la zone 3.
- Il semble que le muret supportant les vitres de séparation entre rue et courive stade, entre les bâtiments 54 et 56 ait été retiré dans le projet qui nous a été communiqué. Le Conseil Syndical n'est pas d'accord sur ce point et souhaite le maintien du muret et des vitres en l'état.

M. Frère va adresser une requête au cabinet LANDAZ sur ce dernier point avec rectification financières. M. Maurel va demander confirmation concernant la zone Vélos.

3 Vide ordures - Gestion des containers

3.1.1 Gestion des containers

L'offre faite à un Copropriétaire du bâtiment 60 pour un transfert de cave ne tient pas car l'endroit qui avait lui été proposé au 3^{ème} sous-sol est réduit en volume par la présence au plafond (que nous n'avions pas repérée) des 3 tuyaux de distribution d'eau chaude, froide et retour, très volumineux car calorifugés. Ceci excluant toute possibilité d'aménagement comme cela avait été envisagé.

Donc, si l'Assemblée Générale vote la condamnation des VO, le bâtiment 60 devra se contenter d'une solution dans laquelle 3 containers (les plus « odorants ») seront placés dans ce qui sera devenu l'ex-local VO, et 3 autres resteront là où ils sont, face à la porte d'ascenseur du 1^{er} sous-sol.

Pour le reste, une consultation sera lancée (ou non) pour le traitement des locaux VO au 1^{er} sous-sol, selon le vote de l'Assemblée Générale.

3.1.2 Condamnation des VO

Deux devis ont été reçus pour le démontage des trémies et la condamnation des VO dans les appartements et paries communes, la société « *Vidoir moderne* » pour 9.886 € TTC et la société « *Lot 15* » pour 12.721 € TTC.

M. Frère nous indiquant que les sociétés sont connues d'Atrium et toutes deux dignes de confiance, le Conseil Syndical décide de proposer « *Vidoir moderne* » à l'Assemblée Générale.

4 Résolutions qui seront proposées à l'Assemblée Générale

Simple rappel :

- Réfection des étanchéités des Lots 1 et 2 tels que décrits plus haut
- Condamnation des Vide Ordures.
- Remplacement des lames du passage du bâtiment 60
- Installation d'une grille de protection coté Stade.

5 Rafraichissement de la loge des gardiens

M. Maurel a établi et communiqué aux gardiens un Cahier des charges pour la confection d'un meuble d'accueil et d'une meuble de rangement. Ce Cahier des charges a été établi en concertation étroite avec nos gardiens et validé par eux.

Nous attendons des nouvelles des deux entreprises proposées par M. Perron. Si d'ici une semaine, nous sommes sans nouvelles, j'ai demandé à M. Frère de solliciter des menuiseries de sa connaissance, mais il nous a indiqué que les délais sont (très) longs.

6 Affichage concernant le tri sélectif

Statu quo. Compte tenu du temps écoulé depuis que cette décision a été prise, il semble raisonnable de ne plus rien faire jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale concernant la condamnation des VO.

Si celle-ci est positive, nous arrêterons ce projet devenu inutile, et sinon, on le reprendra activement.

7 Affichage d'orientation dans la Résidence

M. Perron a établi une liste des pictogrammes nécessaires à partir de l'offre d'un fournisseur WEB. Cette liste a été chiffrée par la société « *ava-signalétique* » sur la base de cette liste. L'évaluation financière, de 1.400 € TTC, a été validée par M. Maurel. Il reste à obtenir par M. Perron un bon attirer pour l'un des Pictogrammes qui n'est pas standard.

Le règlement sera effectué par Atrium par voie de virement.

8 Divers

8.1 Suggestion de Mme Offredo concernant le dépôt de livres usagés

Après discussion, le Conseil Syndical a décidé :

- Qu'un point unique de collecte ne sera pas approprié car les résidents des bâtiments éloignés passeront peu (ou pas) par là.
- Donc, on s'acheminerait vers un point par bâtiment, les résidents les plus motivés pourront toujours « faire leur marché » dans les autres bâtiments.
- Qu'un meuble, même mini, est trop gros, et qu'une caisse sera suffisante, à l'essai d'abord dans un bâtiment. Le bâtiment 56 a été proposé car des livres y sont déjà déposés régulièrement.
- Si cette caisse n'est pas volée, on poursuivra avec les autres bâtiments.

Il va donc être demandé à Mme Offredo de proposer un modèle de caisse qui lui paraîtra le plus approprié. M. Maurel s'en charge.

--ooOoo--